



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/853  
4 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquante et unième session  
Points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour

### LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

#### QUESTION DE PALESTINE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR  
LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS  
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES  
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Note verbale datée du 3 avril 1997, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

En sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la lettre datée du 31 mars 1997 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies l'informant que ledit mouvement appuyait la demande, formulée par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président du Groupe des États arabes, concernant la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1951, intitulée "L'union pour le maintien de la paix".

Le Chargé d'affaires serait obligé au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite lettre, qui figure en annexe à la présente note, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour.

ANNEXE

Lettre datée du 31 mars 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous informer que les 113 pays membres dudit mouvement appuient la demande formulée, en sa qualité de Président du Groupe des États arabes, par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies et concernant la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1951, intitulée "L'union pour le maintien de la paix".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Julio LONDOÑO PAREDES

-----